



UNE VISION DE CHANGER LE CONGO

MOUVEMENT DES SOCIÉTÉS CIVILES DU CONGO

M.S.CO



ASSOCIATION DES ASSOCIATIONS-PLATE-FORME DES CENTRISTES
COORDINATION PROVINCIALE DU SUD-KIVU

PROVINCE DU SUD-KIVU
CABINET DU GOUVERNEUR
RECEPTION COURRIER
RECUEILLI LE 20 JAN 2025
Reçu le 20.01/2025
N° INREG: 34.60
PAR: [Signature]

Bukavu, le 15/01/2025

N° Réf: J.../MSCO/COORD/SK/01/2025

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Mines ;
- Monsieur le Directeur Général de SAEMAPE ;
- Monsieur le Directeur Général de CAMI ;
- Monsieur le Coordonnateur National de la Société civile MSCO (Tous) à KINSHASA
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines et Ressources Hydrauliques du Sud-Kivu ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de la Justice ;
- Monsieur le Coordonnateur Interprovincial du MSCO du Grand Kivu ;
- Monsieur le Chef de Division Provincial des Mines du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Directeur Provincial du SAEMAPE ;
- Monsieur le Directeur Provincial de la DGM (Tous) à BUKAVU
- Messieurs les Administrateurs de Territoires de Mwenga et Walungu à MWENGA et WALUNGU ;
- Leurs Majestés Bami et Chefs des Chefferies de Luindi et Ngweshe à WALUNGU et KASIKA ;
- Les Responsables des Coopératives Minières du Sud-Kivu
- Tous les Médias locaux du Sud-Kivu

Province du Sud-Kivu
Ministère Provincial des Mines
Energies et Ressources
Hydrauliques
Réception Courrier
Cabinet du Ministre
Reçu le 20.01.2025
N° Enregistrement: 34.60
Visa: Protocole

DIVISION DES MINES
Energie
N° INREG: 34.60
DATE: 20.01.2025
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Un pr réception,
Dr BARAKA MSCO Grand Kivu

PROVINCE DU SUD-KIVU
MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS,
DU GENRE, DE LA FAMILLE ET
ENFANT ET DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP
RECEPTION & N° D'ENR: 34
DATE: LE 20.01/2025
SIGNATURE: [Signature]

DGM/SUD-KIVU
SECRÉTARIAT DE DIRECTION
Date de Réception: 20 JAN 2025
N° Correspondance: [Signature]
N° d'Enregistrement: [Signature]

Objet : Dénonciation des exploitations minières illicites en Province du Sud-Kivu, de la trahison, du concours et complicité des gouvernants et justiciers congolais.

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province
du Sud-Kivu à BUKAVU

Excellence Monsieur le Gouverneur,

Pour l'objet décrit ci-haut nous saisissons cette occasion de vous exprimer ouvertement notre indignation contre les exploitations minières illicites dans les Territoires de Mwenga et Walungu par des sujets chinois opérant sous les parapluies des gouvernants et justiciers au préjudice malheureux de nos populations.

Excellence Monsieur le Gouverneur,
les sites d'exploitation de Karemba dans la Chefferie de Ngweshe et Butongo sur la colline Kala en Chefferie de Lwindi dans le Territoire de Mwenga ou les sujets chinois de Golden Mines International furent arrêtés pour exploitation illicite et avec des preuves à l'appui qui sont de l'or et de l'argent liquide saisi.

Comment ces malfaiteurs arrêtés par la Justice Congolaise pour exploitation illégale se sont magiquement transformés et interprétés en négociant par une justice hypothétiquement instrumentalisée frappée de cécité judiciaire, mais quels sont ces négociant arrêtés par des produits finis industriels après traitement ?

Excellence, nous te prions urgemment et tous ceux qui nous lisent en copies pour éviter d'éventuels dégâts, que chacun prenne ses responsabilités citoyennes en sa qualité. Nous demandons l'interpellation judiciaire de Monsieur LUO HONG JUN, le gérant de plusieurs sociétés minières mafieuses telles que les sociétés GMI et SINO HYDRO pour **blanchiment des capitaux et non respect des textes légaux** en vigueur en République Démocratique du Congo **ainsi que le financement des bandes de fraude minière**.

Nous suggérons également l'interpellation des responsables des services de l'Etat ci-après :

- DGM : Comment expliquer la tolérance et la sécurisation des exploitants chinois illégaux et leur séjour au pays ?
- Division provinciale des Mines : pour éclaircir sur les activités d'exploitation minière du permis de recherche n°14942 en Territoire de Walungu et Mwenga. Ce permis de recherche a été octroyé à quelle entreprise minière aujourd'hui ?
- SAEMAPE : donner la lumière sur la magique transformation surnaturelle des exploitants miniers ayant des lingots industriellement traités en « Négociant ». Par quel miracle un négociant peut être en possession des produits industriels lingots ?
- La Justice : De cesser d'accepter l'instrumentation par le pouvoir et respecter les théories de la séparation du pouvoir et s'auto-gérer et jouer pleinement son rôle ; de cesser de parjurer et trahir leurs serments devant le pays. Ce qui risque de les discréditer et être vomi par la population du Sud-Kivu à recourir à la Justice populaire. Appel à la conscience professionnelle. Toute indifférence ou silence à ces cris expliquera, justifiera l'hypothèse des complicités annoncés ci-haut.

En conclusion, nous vous prions, Excellence Monsieur le Gouverneur, de prendre cette question d'exploitation minière illicite dans notre Province au sérieux afin de restaurer l'autorité de l'Etat et mettre fin au pillage de nos minerais par des sujets mafieux. **Le silence et l'indifférence de toutes les autorités compétentes seront interprétés par la population comme une complicité. Egalement, nous demandons de nous assurer la sécurité pour ces dénonciations.**

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
on de nos sentiments civiques et patriotiques.

Pour le MSCO Sud-Kivu


MUKAMBILWA SILIBO ITONGWA
Coordonnateur

